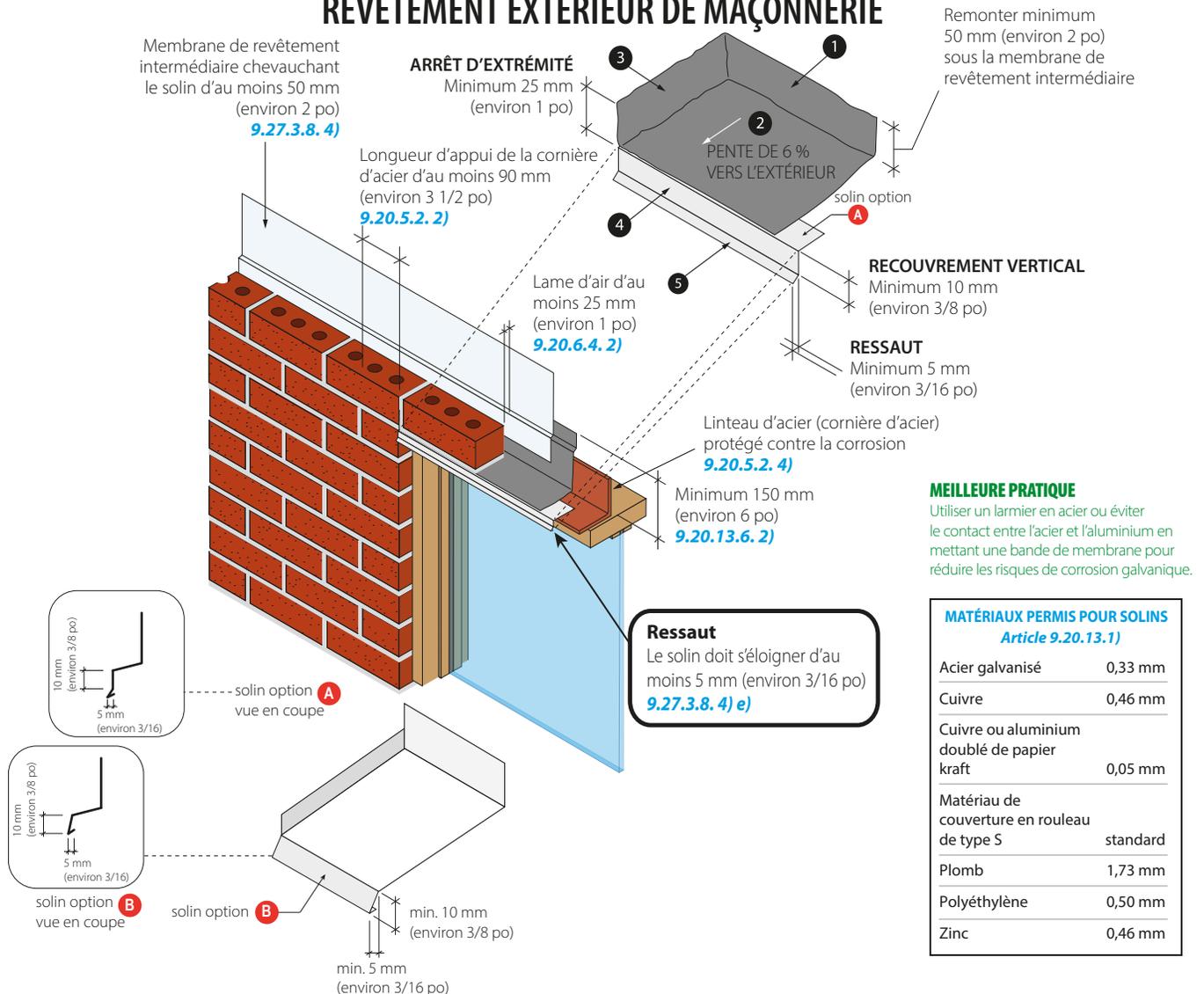


## SOLIN AU-DESSUS D'UN LINTEAU D'ACIER (CORNIÈRE D'ACIER) REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE MAÇONNERIE



### Référence au Code de construction du Québec – Chapitre 1 (2015) - Paragraphe 9.27.3.8. 4)

Les solins doivent :

- 1 Remonter d'au moins 50 mm (environ 2 po) sous la membrane de revêtement intermédiaire.
- 2 Former une pente d'au moins 6 % vers l'extérieur.
- 3 **ARRÊT D'EXTRÉMITÉ** : Se terminer par un arrêt d'extrémité qui doit se prolonger jusqu'à la face du revêtement extérieur adjacent. L'arrêt d'extrémité doit avoir une hauteur d'au moins 25 mm (environ 1 po).
- 4 **RECOUVREMENT VERTICAL** : Recouvrir d'au moins 10 mm (environ 3/8 po) verticalement l'élément de construction au-dessous.
- 5 **RESSAUT** : Aboutir à un larmier formant un ressaut d'au moins 5 mm (environ 3/16 po) par rapport à la face extérieure de l'élément de construction au-dessous.